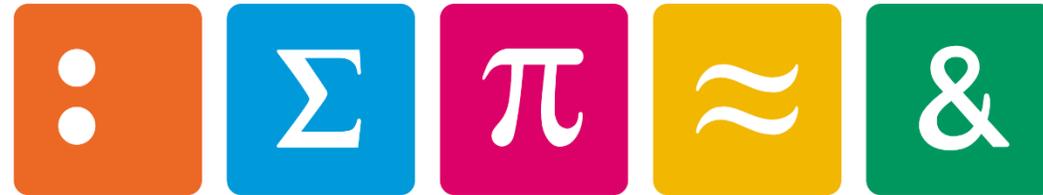


S1

Module Microéconomie & comptabilité



Partie Sociopolitique

Septembre/octobre/novembre 2023

Contenu

1. Généralités
2. Calendrier
3. Faisons connaissance
4. Contenu du cours
5. Formes d'enseignement
6. Evaluation
7. 1^{er} cours

1 Généralités

- Module S1 «Microéconomie et comptabilité»
- Plusieurs parties dans le module, plusieurs profs
 - ✓ Microéconomie
 - ✓ Comptabilité
 - ✓ Math / Charges sociales
 - ✓ Durabilité / Sociopolitique
 - + du travail personnel !
- Partie Sociopolitique en français
- Cours le vendredi, 12h45-14h15, 4x 2h
- Moodle / Cyberlearn : [FTO Microeconomics & Accounting](#) (mot de passe : micro)

2 Calendrier

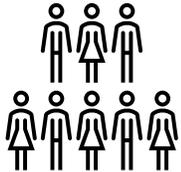
dates	classe	cours
29 septembre	701 D	Cours 1
6 octobre	701 C	
13 octobre	701 D	Cours 2
20 octobre	701 C	
27 octobre	701 D	Cours 3
3 novembre	701 C	
22 décembre – 8h30	701 D	Cours 4
22 décembre – 10h20	701 C	
12 janvier 2024 – 13h	Examen écrit	

3 Faisons rapidement connaissance...



Martine (Perruchoud) Hofstädter :

- collaboratrice économique, Institut Tourisme
- conseillère municipale, commune de Chalais (VS)
- licence (master) en relations internationales, Uni GE/IHEID



Et vous ?

- formation avant la HES ?
- cours de civisme, éducation civique par le passé ?
- droit de vote ou d'élection en Suisse ? Utilisé la dernière fois ?
- engagement associatif, politique, participation à la vie publique/communautaire ?

4 Contenu du cours

Selon le syllabus du cours (et le descriptif du module officiel) : «*Vous apprendrez à connaître, à appliquer et à remettre en question de manière critique les instruments microéconomiques les plus importants pour le tourisme en incluant la durabilité et la dimension sociopolitique. A la fin du module vous serez en mesure de comprendre la responsabilité de citoyen et de futur gestionnaire en tourisme par rapport au contexte politique.*»

- C1. Introduction – Elections fédérales, Parlement, Smartvote
- C2. Partis politiques suisses et tourisme - Etat, Droits fondamentaux
- C3. La Suisse en bref, Constitution fédérale, Etre citoyen et citoyenneté
- C4. Droit au tourisme, Etre touriste

5 Formes d'enseignement

Cours

Test, travail en classe, point d'actualité

Travail individuel, lecture

6 Evaluation

Chaque partie du module est évaluée séparément, mais constitue **une seule note finale de module.**

Examen écrit pour toutes les parties du module

- 3 parties évaluées en fin de module
- 3 parties durant le module, dont la sociopolitique

Sociopolitique:

11% de la note finale du module

7 C1 – pages suivantes...

Pourquoi la sociopolitique / pourquoi s'intéresser à la politique ?

- les êtres humains vivent ensemble, en groupes organisés
- le milieu humain dans lequel nous vivons est caractérisé par ses institutions, ses lois, ses règles

Comment décide-t-on de quelle façon nous voulons vivre ensemble, nous organiser ?
Qu'est-ce qui détermine comment sont les institutions, quelles sont les lois et les règles ?

→ **La politique**

C1 Quelques définitions

- Politique

3 usages du mot ¹ (= 3 mots en anglais : politics, polity, policy)

- [politics] ≈ l'activité politique : **lutte** entre des acteurs individuels ou collectifs pour **la détention du pouvoir** politique (tel que défini ci-dessous)
- [polity] ≈ la sphère politique : est incarnée par **l'ensemble des institutions et des acteurs qui forment l'Etat** et dont le pouvoir repose sur le **monopole de la force légitime** qui s'exerce sur une **collectivité**
- [policy] ≈ la politique publique : **programme d'actions** poursuivi de manière cohérente (réfléchie) par un acteur collectif ou individuel

Définition large : **la politique est ce qui se rapporte au gouvernement d'une société dans son ensemble**²

-> ce qui sous-entend : la capacité de certains groupes ou individus à diriger la vie en société, à orienter les comportements de l'ensemble des membres, à promulguer des règles qui s'appliquent à tous et à les faire respecter.

¹ Hassenteufel P. (2011), *Sociologie politique: l'action publique*, 2^e édition, Paris, Armand Colin, pp. 5-25.

² Lagroye J. et al. (2003). *Sociologie politique*, Paris, Presse de Sciences Po/Daloz

C1 Quelques définitions

- Sociopolitique

-> social, société, sociologie

Sociologie : discipline scientifique dont le but est de comprendre le fonctionnement des sociétés ou la science des faits sociaux.

Sociologie politique ou sociopolitique = étude de tout ce qui est relatif au gouvernement des sociétés et de ce qui est en rapport avec cette activité de gouvernement ³

Mais frontières entre public et privé souvent brouillées -> l'analyse des politiques publiques ne se limite pas à l'action des autorités publiques car elles agissent en interaction avec des acteurs non étatiques pour produire ensemble une action publique.

Exemple : les politiques touristiques



³ Dormagen J-Y., Mouchard D. (2015). *Introduction à la sociologie politique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur

La compétence «sociopolitique» dans votre programme d'études

Pourquoi et comment ?

Constats

Tourisme = traditionnellement dépendant de l'action publique

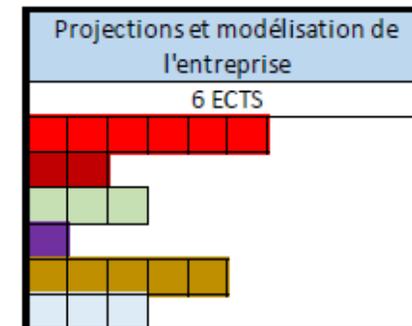
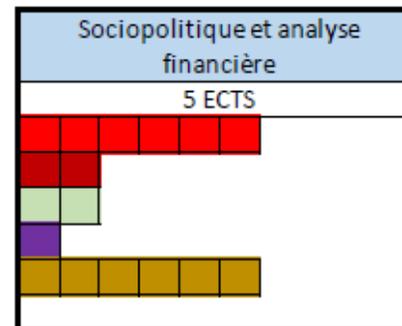
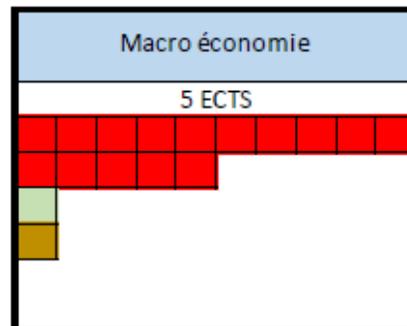
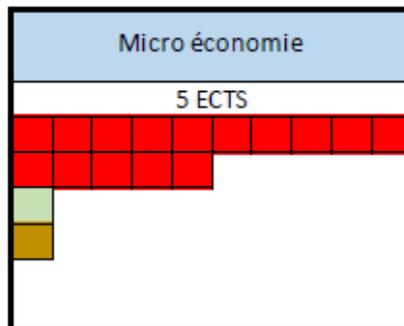
Complexité croissante

Enjeux sociaux et politiques pour les acteurs du tourisme

Nouveaux rôles des offices du tourisme

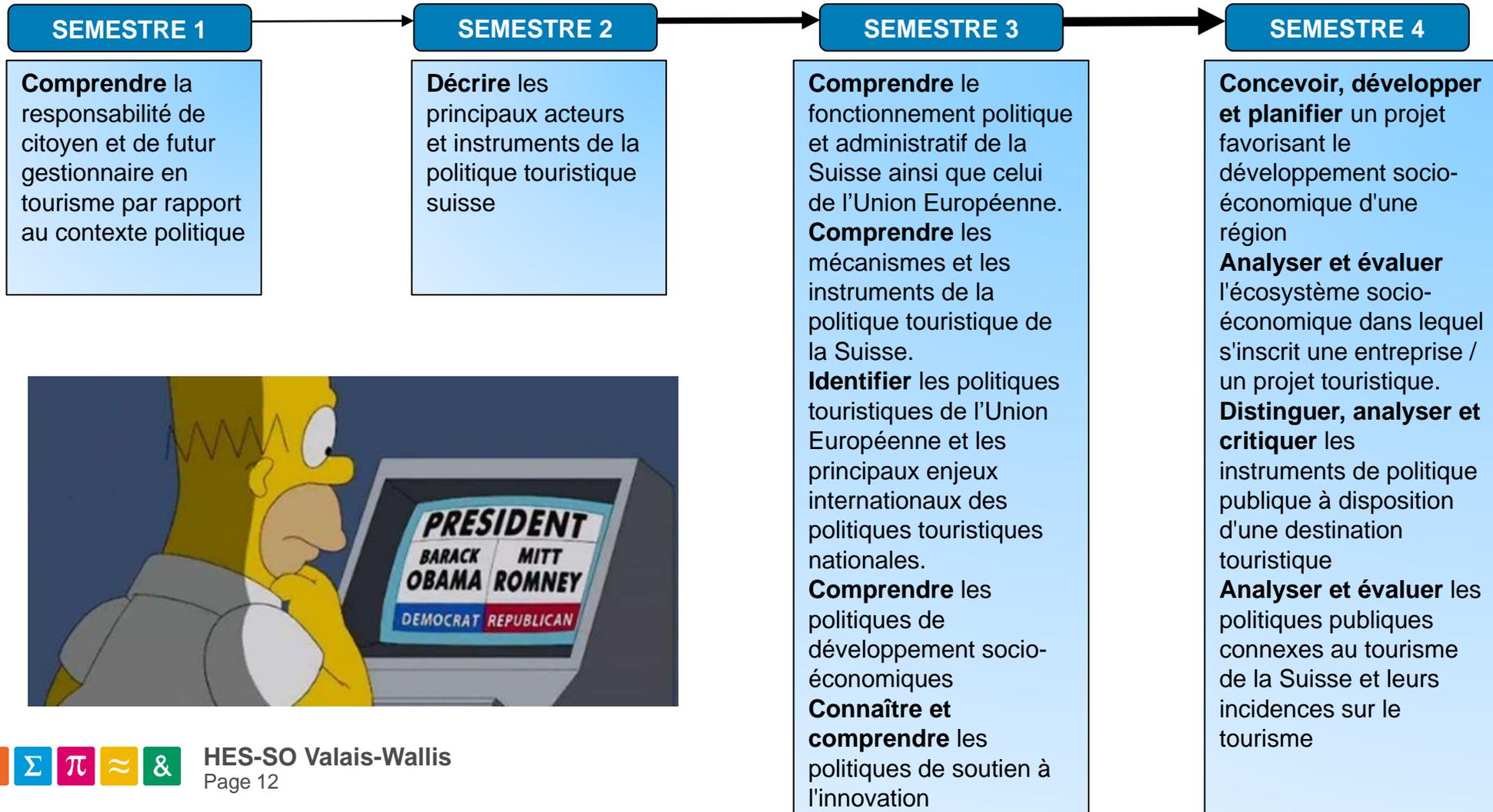
COVID: démonstration de l'énorme dépendance, et dans le futur ?

Le tourisme n'est pas un but en soi, il est un moyen de développement socio-économique parmi d'autres !



La compétence «sociopolitique» dans votre programme d'études

Les objectifs pédagogiques



Au niveau politique suisse, quel est l'événement majeur de cet automne 2023 ?

Des élections fédérales ont lieu le 22.10.2023, qu'est-ce que ça signifie concrètement ? Que nous demande-t-on de faire ?

Elire nos représentants au Parlement fédéral, c'est-à-dire :

- Les membres du Conseil national
- Les membres du Conseil des Etats

Pourquoi faire quoi ?

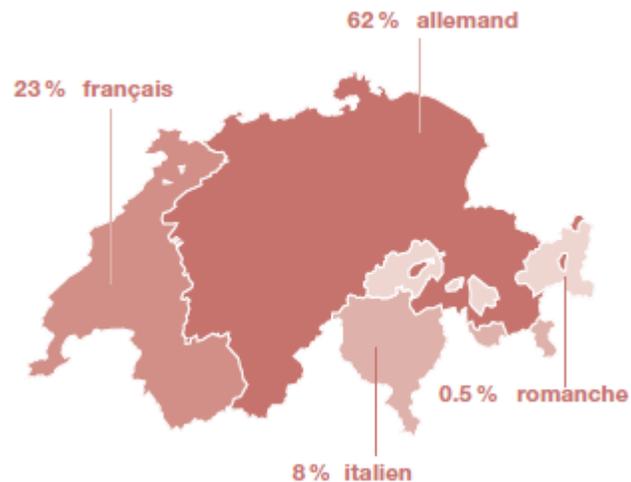
C1 Rappel de quelques notions de base¹



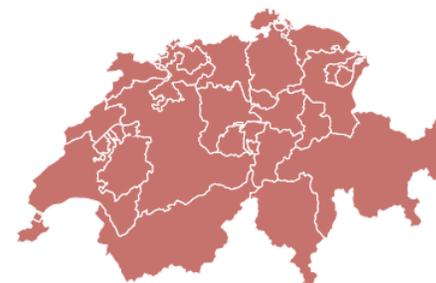
Population de 8.8 millions
d'habitants en 2022



6 459 500 avec la nationalité suisse
2 210 800 sans la nationalité suisse



1 état fédéral
(Confédération)



26 cantons



2136
communes

C1 Rappel de quelques notions de base



Un état fédéral (**Confédération**), depuis 1848.

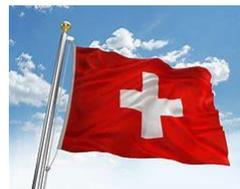
Le pouvoir de l'état est partagé entre la Confédération, les cantons et les communes. Les cantons et les communes disposent d'une grande marge de manœuvre pour accomplir leurs tâches. Le fédéralisme permet d'assurer la cohésion de la Suisse, avec ses quatre cultures linguistiques et de nombreux particularismes régionaux.

Compétences de la Confédération ? Dans tous les domaines qui lui sont attribués par la Constitution fédérale, par ex : politique extérieure et politique de sécurité, douanes et monnaie, défense, réseau des routes nationales, approvisionnement énergétique.

Organisation : le Parlement (législatif), le Conseil fédéral (exécutif), le Tribunal fédéral (judiciaire).

Financement propre par le prélèvement d'impôts et taxes, notamment l'impôt fédéral direct (env. 34% des recettes totales de la Confédération)

C1 Rappel de quelques notions de base



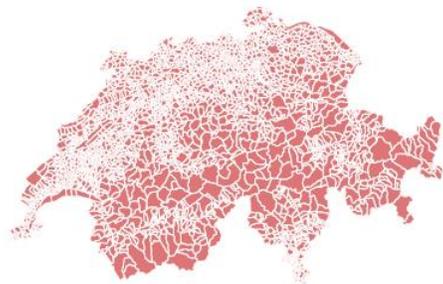
26 cantons (ou Etats)

Tous les cantons sont égaux selon la Constitution suisse. Chaque canton a son propre parlement, son propre gouvernement, ses propres tribunaux et sa propre constitution. Celle-ci ne doit pas être contraire à la Constitution fédérale. Les cantons exécutent les prescriptions de la Confédération, mais accomplissent leurs tâches de façon autonome.

Les tâches qui ne sont pas expressément attribuées à la Confédération (dans la Constitution) sont de la compétence des cantons. Dans certains domaines, tels que les écoles supérieures (Uni, HES), les compétences sont partagées.

Les cantons ont notamment une grande liberté en ce qui concerne les écoles, les hôpitaux, la culture et la police, l'organisation politique. Chaque canton perçoit des impôts pour financer ses tâches (système fiscal cantonal).

C1 Rappel de quelques notions de base



2136 communes

La commune est la plus petite unité politique en Suisse.

Chaque canton fixe lui-même les tâches qui relèvent de sa compétence et celles qui incombent aux communes. Parmi les tâches des communes figurent notamment la tenue du registre des habitants, l'aménagement local, le règlement des écoles, l'aide sociale et les pompiers.

Les communes ont aussi leur propre organe exécutif (conseil municipal, municipalité), leur propre organe législatif (conseil général ou communal dans les grandes communes et les villes; assemblée communale ou primaire dans les petites communes, où tous les citoyens se réunissent pour prendre des décisions).

Les communes ont aussi leur propre pouvoir judiciaire.

Chaque commune prélève des taxes et des impôts communaux.

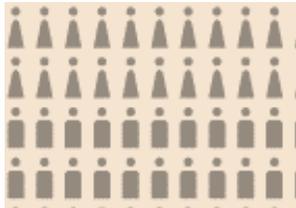
Le nombre de communes est à la baisse ces dernières années (2172 en 2021, 2408 en 2013) -> processus de fusion de communes.

C1 Rappel de quelques notions de base



Démocratie directe et principe de séparation des pouvoirs

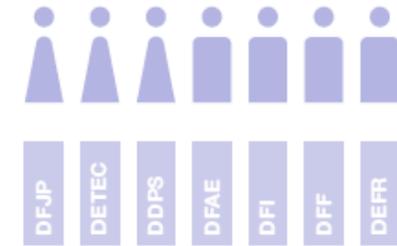
La séparation des pouvoirs est un principe fondamental de la démocratie. Le pouvoir de l'État est réparti entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. Cela permet d'éviter une concentration du pouvoir aux mains de quelques personnes ou institutions. Une seule et même personne ne peut détenir qu'un de ces trois pouvoirs à la fois.



Le peuple suisse élit le **Parlement**



Le Parlement élit le **Conseil fédéral**



exécutif

Le Parlement élit les **Tribunaux fédéraux**



judiciaire

C1 Le Parlement

Le Parlement se compose de deux chambres:

- le **Conseil national** -> formé de **200** personnes qui représentent le peuple suisse
- le **Conseil des États** -> formé de **46** personnes qui représentent les 26 cantons.

Les deux chambres sont dotées des mêmes compétences et exercent les mêmes tâches. Ensemble, elles forment l'Assemblée fédérale.

Tâches du Parlement :

- Elaborer des règles de droit fédéral
- Décider du budget de la Confédération
- Elire les autorités fédérales
- Surveiller la gestion du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et des tribunaux fédéraux

Façon de travailler : durant des **sessions**

4 sessions de 3 semaines ont lieu au printemps, en été, en automne et en hiver. Chaque conseil se réunit pour examiner des objets et prendre des décisions. Ils siègent séparément au Palais du Parlement, à Berne. Des séances des bureaux, des groupes parlementaires et des commissions ont lieu entre les sessions.

C1 Le Parlement – Tâches

Élaboration des règles du droit fédéral :

- des modifications du texte de la Constitution -> doivent être soumises au vote populaire (référendum obligatoire) ;
- des lois fédérales qui précisent les tâches définies dans la Constitution; après discussion dans les 2 conseils, s'il y a accord -> nouvelle loi mais délai de 100 jours pour un référendum facultatif*
- des ordonnances qui complètent les lois; le Parlement ne participe pas à leur élaboration sauf pour les ordonnances importantes, la commission parlementaire compétente peut demander à être consultée sur le projet.

Élection des autorités fédérales :

Conseil national et Conseil des États ensemble = l'Assemblée fédérale (Chambres réunies)

Elle élit le gouvernement, les juges des tribunaux fédéraux et, en cas de guerre, un général.

Pendant la session d'hiver, elle élit le président de la Confédération et le vice-président pour une année.

Elle élit aussi le chancelier de la Confédération (dirige l'état-major du Conseil fédéral) et le procureur général de la Confédération.

C1 Le Parlement - Tâches

Contrôle du **budget** et **haute surveillance** :

Chaque année, le Parlement décide du budget pour l'année suivante, il accepte le plan financier du Conseil fédéral et approuve le compte d'État de l'exercice précédent.

Discussions sur le budget durant la session d'hiver : il est examiné alternativement par les deux chambres. Si les 2 conseils n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un poste, le montant le plus faible est retenu.

La haute surveillance est exercée par les Commissions des finances et les Commissions de gestion, ainsi que par leurs délégations respectives. Elles examinent le travail du Conseil fédéral, de l'administration fédérale et des tribunaux fédéraux.

[Vidéo : Les tâches principales de l'Assemblée fédérale](#)

C1 Le Parlement - Organisation

- ❖ **Conseil national** ou chambre basse ou chambre du peuple
200 personnes qui représentent le peuple suisse; nombre de sièges attribué à chaque canton en proportion de sa population; en moyenne, chaque membre du Conseil national représente environ 42'000 habitants.
Élections : tous les quatre ans, au scrutin proportionnel (plupart des cantons); les sièges d'un canton sont répartis entre les différents partis politiques en fonction du nombre de suffrages obtenus. Mode de scrutin qui permet de garantir que les forces politiques ayant moins de poids électoral soient quand même représentées.

- ❖ **Conseil des États** ou chambre haute ou chambre des cantons
46 personnes qui représentent les cantons; 20 cantons ont 2 sièges, 6 cantons en ont 1 (OW et NW, AR et AI, BS et BL); la taille de la population du canton n'a pas d'importance; permet de contrebalancer le poids des cantons fortement peuplés dans les votes au Conseil national.
Élections : tous les quatre ans, presque partout au scrutin majoritaire; celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu.
Les cantons décident eux-mêmes du calendrier et des modalités applicables aux élections de leurs représentants au Conseil des États.

C1 Elections fédérales - Smartvote

Smartvote : c'est quoi ? [Vidéo](#)

Méthode : le questionnaire

Il permet de donner ses positions par rapport à différentes questions sur l'actualité politique et constitue ainsi l'outil principal de smartvote. Il est adapté à chaque élection couverte par smartvote et doit répondre à plusieurs critères de qualité. Le questionnaire doit notamment veiller à ce que la neutralité politique soit assurée et qu'une couverture thématique la plus large possible soit garantie.

Version rapide : 30 questions dans 12 thématiques

Etat social et famille (3)

Santé (2)

Formation (1)

Migration et intégration (3)

Société et éthique (2)

Finances et impôts (2)

Economie et travail (3)

Transports et énergie (3)

Protection de l'environnement (3)

Démocratie, médias et digitalisation (

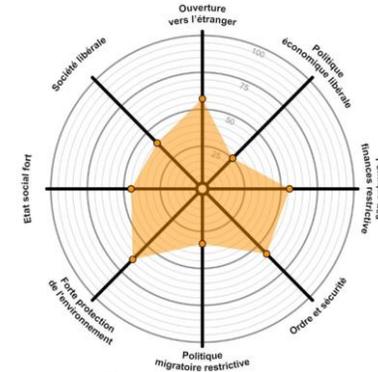
Sécurité et armée (3)

Relations internationales (3)

C1 Elections fédérales - Smartvote

Allez sur www.smartvote.ch

- Choisir Elections au Conseil national 2023
- Rapide – Recommandations de vote / 30 questions
- Répondre aux questions selon vos convictions
- A la fin du questionnaire, cliquez sur «Recommandation de vote»
- Choisir son cercle électoral (liste déroulante des cantons, choisir celui dans lequel vous habitez et pouvez voter)
- Vous pouvez encore appliquer un filtre (sexe, parti, âge, etc)



Sous «Matching» l'outil vous montre les candidat-e-s les plus proches de vos propres réponses. En cliquant sur le nom de la personne, vous affichez son profil et pouvez voir la superposition de sa smartspider et la vôtre.

Smartspider : le graphique smartspider représente les valeurs et les attitudes politiques sur la base de huit axes thématiques. Une valeur comprise entre 0 et 100 peut être atteinte pour chaque axe. La valeur de 100 représente un fort accord avec l'objectif formulé de l'axe correspondant. La valeur de 0 signifie que l'objectif formulé n'est pas approuvé.

C1 Elections fédérales – Autres informations

Notice explicative :

Election du Conseil national

(publié par la Confédération et avec votre matériel de vote)

Qui sont les candidats ? Comment voter ? Qui a été élu ?
Et plein d'autres infos -> VoteInfo



L'application sur les votations

Les informations de la Confédération et des cantons.
Rapide, simple, fiable.

Téléchargement gratuit :



AppStore

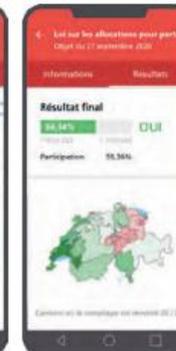


Google Play

Explications et vidéos explicatives



Résultats intermédiaires et finals



(Illustrations de votations précédentes)